

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **vendredi, le 3 mars 2017, 19h30**, à la salle communautaire sis au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents :

Madame Doris Larose, Messieurs Michel Longtin, et Daniel Berthiaume.

Sont absents avec motivation :

Messieurs Gaëtan Lalande, Gilles Payer et Noël Picard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance régulière

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaire du 10 février et extraordinaire du 12 février 2017

2. Finances

- 2.1 Présentation des états financiers 2016
 - 2.1.1 Approbation des états financiers 2016
 - 2.1.2 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2017
 - 2.1.3 Mandat de vérification – régime de compensation pour la collecte sélective
- 2.2 Résultats suite à la tenue de registre des règlements d'emprunt
- 2.3 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de février 2017
- 2.4 Rapport des salaires et autres dépenses – février 2017
- 2.5 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 24 février 2017

3. Mine Lac à la Loutre

4. Période de questions

5. Département de l'Administration

- 5.1. Correspondance- Annexe III
- 5.2. Démission de madame Ginette Dupras, réceptionniste
- 5.3. Ouverture de poste de commis à l'administration et à la réception
- 5.4. Cession terrain chemin Brazeau : remplacer résolution 13-11-17244
- 5.5 Avis de motion pour règlements d'emprunt pour financer la réfection du chemin de la Grande-Baie en vue de l'obtention de l'accord de principe du programme de réhabilitation du réseau routier local (PIRRL)- volet II
- 5.6 Avis de motion pour règlements d'emprunt pour financer la réfection du chemin de la Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin en vue de l'obtention de l'accord de principe du programme de réhabilitation du réseau routier local (PIRRL)- volet II
- 5.7 Cession de terrain ch. Lac-Doré Nord (5 dossiers)
- 5.8 Québec Branché- Participation au projet Fibre à la maison
- 5.9 Adhésion cour municipale- MRC des Collines

6 Département de l'Hygiène du milieu

- 6.1 Compte rendu du département

7 Département des Travaux publics

- 7.1 Compte rendu du département
- 7.2

- 8 Département de la Sécurité publique**
- 8.1 Compte rendu du département
 - 8.2 Résultat de l'appel d'offres sur invitation pour acquisition de deux VUS- pour les premiers répondants et pour le service d'Urbanisme
 - 8.3 Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ-2006-001 concernant le stationnement
 - 8.4 Plan de mise en œuvre- Année 7
 - 8.5 Appui à la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk- Formation des pompiers de la MRC de Papineau
 - 8.6 Code d'éthique et de déontologie-Agents VHR
- 9 Département de l'Urbanisme et de l'Environnement**
- 9.1 Compte rendu du département
 - 9.2 Dépôt du projet de caractérisation des herbiers aquatiques
 - 9.3 Plan quinquennal sur l'aménagement forestier intégré
- 10 Département des Loisirs, de la culture et du tourisme**
- 10.1 Compte rendu du département des Loisirs, de la culture et du tourisme
 - 10.2 Demande de subvention Fête nationale du Québec
 - 10.3 Entente pour l'animation lors de la Fête nationale du Québec- 24 juin 2017
- 11 Département du Service à la collectivité**
- 11.1 Journée de mobilisation des aînés de la Petite-Nation- 29 mars 2017
- 12 Varia**
- 12.1 Demandes de dons d'organismes
 - 12.2 Souper bénéfique- Association pour personnes handicapées
 - 12.3 Appui à la municipalité de Boileau- Camping municipal à portée régionale en bordure de la rivière maskinongé et d'un sentier pédestre
 - 12.4 Société canadienne du cancer- Avril mois de la jonquille
 - 12.5 Appui à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
- 13. Période de questions**
- 14. Levée de l'Assemblée**

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2017-03-18334
Ouverture de la séance

Il est **résolu**

D'ouvrir la séance à 19h35.

ADOPTÉE.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2017-03-18335
Adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

le Conseil approuve l'ordre du jour, en laissant les variés ouverts.

ADOPTÉE.

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

2017-03-18336

Adoption des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 10 février et de l'assemblée extraordinaire du 12 février 2017

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

la lecture des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 10 février 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 12 février 2017 soit exemptée et que ces derniers soient adoptés tel que déposé.

ADOPTÉE.

2. FINANCES :

2.1 Présentation des états financiers 2016

2.1.1 Approbation des états financiers 2016

2017-03-18337 Approbation des états financiers 2016

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le rapport financier 2016 tel que présenté par monsieur Christian Gratton CPA - CMA, de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc.

ADOPTÉE.

2.1.2 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2017

2017-03-18338 Renouvellement du mandat de vérification et préparation des états financiers 2017

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le conseil autorise le renouvellement du mandat de vérification et de la préparation des états financiers 2017, de monsieur Christian Gratton de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., au montant de 12 250\$ plus taxes.

ADOPTÉE.

2.1.3 Mandat de vérification – régime de compensation pour la collecte sélective

2017-03-18339 Mandat de vérification- régime de compensation pour la collecte sélective

ATTENDU QUE dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective, la municipalité doit présenter pour l'année 2016, une déclaration de reddition de compte attestée par un vérificateur externe;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel mandate monsieur Christian Gratton, CPA auditeur CMA de la firme Charlebois et Gratton, CPA inc., à préparer la reddition de compte dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective pour 2016.

ADOPTÉE.

2.2 Résultats suite à la tenue de registre des règlements d'emprunt

La directrice générale, Madame Claire Diné, dépose le certificat relatif à la tenue du registre pour les règlements 2017-02 2017-03 et 2017-04, relatif à des travaux d'amélioration de chemin du Lac-Doré Nord pour le règlement 2017-02 au montant de 795 000\$, chemin Lac-Doré Nord sur 1,6 km (régie interne) au montant de 180 000\$ pour le règlement 2017-03 et chemin Preston au montant de 950 000\$ pour le règlement 2017-04.

Personne n'est venu signer pour demander que ce règlement fasse l'objet d'un référendum.

2.3 Lecture et adoption des comptes

**2017-03-18340
Adoption des comptes fournisseurs- février 2017**

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 28 février 2017, pour un montant total de 122 148.76\$, et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 20140 à 20195.
- Les paiements directs # 500006 à #500016.
- Prélèvements # 4319 à 4330.

QUE,

les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 746.43\$, soient également approuvés ;

QUE,

les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à cette liste, soient par la même occasion approuvées.

ADOPTÉE.

2.4 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de février 2017, pour une dépense totale de 41 312.44\$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Claire Dinél, directrice générale et secrétaire-trésorière

2.5 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 24 février 2017

2017-03-18341

Dépôt du rapport détaillé des revenus et dépenses au 24 février 2017

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

le rapport des revenus et dépenses, au 24 février 2017, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE.

3. MINE LAC À LA LOUTRE

4. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

5. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

5.1 Correspondance

Le détail de la correspondance du mois de février 2017 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance assemblée du mois de mars 2017* »

5.2 Démission de madame Ginette Dupras, réceptionniste

2017-03-18342

Démission de madame Ginette Dupras, réceptionniste

ATTENDU la démission de madame Ginette Dupras au poste de réceptionniste;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte la démission de madame Ginette Dupras au poste de réceptionniste.

ET QU',

Une lettre de remerciement soit acheminée à madame Ginette Dupras pour son excellent travail accompli au sein de la Municipalité.

ADOPTÉE.

5.3 Ouverture de poste réceptionniste

| | |
|----------------------|--|
| 2017-03-18343 | Ouverture de poste de commis à l'administration et à la réception |
|----------------------|--|

ATTENDU QUE le poste de réceptionniste est à pourvoir ;

ATTENDU QUE les postes de réceptionniste et d'agente administrative à la gestion du territoire soient retirés de la structure organisationnelle pour créer un poste de commis à l'administration et à la réception;

ATTENDU QUE le poste doit être révisé en fonction d'une nouvelle description de tâches ainsi que le nombre de jours de travail passant de 3 à 5 jours et que ce poste soit porté à la classe 5 de la grille des salaires ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent madame Claire Diné, directrice générale à procéder à l'embauche d'une nouvelle personne au poste de commis à l'administration et à la réception créé, selon les libellés cités en rubrique ;

ET QUE,

Le poste soit affiché à l'interne et à l'externe selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

5.4 Cession terrain chemin Brazeau : remplacé la résolution 13-11-17244

| | |
|----------------------|---|
| 2017-03-18344 | Cession terrain chemin Brazeau : remplacer la résolution 13-11-17244 |
|----------------------|---|

ATTENDU les travaux de construction de chemin effectués sur le chemin Brazeau en 2013 ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil approuvent l'échange de terrains entre la Municipalité et la compagnie « Advanced solutions inc. » tel que décrit au plan annexé à la description technique et certificat de piquetage préparé par François Gauthier, arpenteur-géomètre minute 6702.

ET QUE,

Le Conseil municipal mandate la notaire Me Guylaine Gratton à préparer le contrat notarié;

ET QUE,

Monsieur le maire, David Pharand et la directrice générale, madame Claire Diné soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les contrats notariés nécessaires à l'échange de terrains cité en rubrique.

ADOPTÉE.

5.5 Avis de motion pour règlement d'emprunt pour financer la réfection du chemin de la Grande-Baie en vue de l'obtention de l'accord de principe du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL)-volet II

Avis de motion est par la présente donnée par monsieur Michel Longtin que le règlement d'emprunt pour le financement de la réfection du chemin de la Grande-Baie et ch. des Mésanges inclus dans le programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) volet II soit adopté lors d'une assemblée subséquente. Le montant de l'emprunt s'élève à 950 000\$. Il y aura dispense de lecture.

5.6 Avis de motion pour règlements d'emprunt pour financer la réfection du chemin de la Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin en vue de l'obtention de l'accord de principe du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL)- volet II

Avis de motion est par la présente donnée par monsieur Daniel Berthiaume que le règlement d'emprunt pour le financement de la réfection du chemin de la Pointe-à-Baptiste et Camille-Poliquin inclus dans le programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) volet II soit adopté lors d'une assemblée subséquente. Le montant de l'emprunt s'élève à 410 000\$. Il y aura dispense de lecture.

5.7 Cession de terrain ch. Lac-Doré Nord : (5 dossiers)

2017-03-18345

Cession de terrain ch. Lac-Doré Nord (5 dossiers)

ATTENDU la réfection des chemins Lac-Doré Nord et Centre en 1993 ;

ATTENDU la rénovation cadastrale de 2016 effectuée au sein de la municipalité de Duhamel ;

ATTENDU les futurs travaux de réfection du chemin Lac-Doré Nord dans le cadre du programme de Réhabilitation du Réseau Routier local, volet II (RRRL) ;

ATTENDU QUE des travaux d'arpentage sont nécessaires afin de régulariser des empiètements du chemin du Lac-Doré Nord sur les lots 5 258 368, 5 258 378, 5 258 398, 5 258 399, 5 258 400, 5 258 409, 5 258 441, 5 258 442, 5 258 546, 5 258 548, 5 258 735;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil entérinent les frais d'arpentage de la firme Alary St-Pierre Durocher, arpenteurs-géomètres au montant de 3 575\$ + taxes pour 11 régularisations de terrains ;

ET QUE,

Le notaire Me Louis-Philippe Robert soit mandaté à préparer les contrats notariés des cessions de parties de terrain citées en rubrique.

ET QUE,

Les membres du Conseil autorisent monsieur David Pharand, maire et madame Claire Dinel, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité, lesdits contrats notariés.

ADOPTÉE.

5.8 Québec Branché- Participation au projet Fibre à la maison

2017-03-18346

Québec Branché- Participation au projet Fibre à la maison

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 500 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Brancher pour innover », lequel vise à étendre et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à affecter 100 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit « Québec branché », afin de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situées en milieu rural, un service Internet haute vitesse;

ATTENDU la résolution numéro 2016-10-185, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2016, autorisant, notamment, la formation d'un Comité des télécommunications;

ATTENDU le projet « Fibre à la maison (FTTH) » présenté au Comité des télécommunications lors de la réunion tenue le 30 janvier 2017 par le coordonnateur en géomatique et informatique de la MRC de Papineau;

ATTENDU QUE le projet « Fibre à la maison (FTTH) » permettrait d'accroître la vitesse du service internet haute vitesse dans les secteurs mal desservis ainsi permettre de boucler le réseau entre que les Municipalités de Ripon et de Mayo;

ATTENDU la recommandation émise par le Comité des télécommunications à l'égard du projet « Fibre à la maison (FTTH) » visant, notamment, le dépôt d'une demande de subvention auprès des deux paliers gouvernementaux en vue de la réalisation du projet ;

ATTENDU QUE la date limite pour présenter un projet dans le cadre du programme « Brancher pour innover » est le 20 avril 2017;

ATTENDU la présentation du projet « Fibre à la maison (FTTH) » aux membres du Comité administratif de la MRC lors de la séance tenue le 1^{er} février 2017 ;

ATTENDU les avantages que le projet « Fibre à la maison (FTTH) » apportera aux municipalités concernées ainsi qu'au réseau de fibre optique détenu par l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE :

La Municipalité de Duhamel appuie le projet de « Fibre à la maison (FTTH) », tel que présenté par la MRC de Papineau, lequel sera déposé auprès des gouvernements fédéral et provincial afin d'obtenir le financement requis pour le réaliser ;

QUE :

La Municipalité de Duhamel accepte de participer à la collecte des données visant à déterminer le niveau du service de l'Internet offert présentement sur le territoire de la Municipalité;

QUE :

Le Conseil nomme madame Claire Dinel, directrice générale à titre de référence dans le cadre de la collecte des données ;

ET QU' :

Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau.

ADOPTÉE.

5.9 Adhésion cour municipale- MRC des Collines

2017-03-18347

Adhésion cour municipale- MRC des Collines

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurso et Val-des-Bois ainsi que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sont parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la cour municipale sera tenue de siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., cC-72.01 ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente de la cour municipale commune désirent que la cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la cour municipale pourra siéger ;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où

siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice ;

En conséquence,

Il est **résolu** à l'unanimité

ET RÉSOLU QUE ce Conseil par la présente, accepte de modifier l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la cour puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée de-la-Gatineau au Palais de justice de Maniwaki situé au 266 Rue Notre Dame, 1er étage, Maniwaki (Québec) J9E 2J8 ;

ET RÉSOLU QUE cette résolution soit soumise à l'approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

ADOPTÉE.

6. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Compte rendu – Hygiène du milieu

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'Hygiène du milieu.

7. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 Compte rendu – Travaux publics

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux travaux publics.

8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Compte rendu – Sécurité publique

Monsieur David Pharand donne le compte rendu concernant les activités liées à la sécurité publique.

8.2 Résultat de l'appel d'offres AOI 2017-03-SI-UE sur invitation pour acquisition de deux VUS- pour les premiers répondants et pour le service d'Urbanisme

| |
|---|
| 2017-03-18348 Résultat de l'appel d'offres AOI 2017-03 SI-UE sur invitation pour l'acquisition de deux VUS pour les premiers répondants et pour le service d'Urbanisme |
|---|

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de deux véhicules VUS, année 2017, neufs, avec traction intégrale, soit deux (2) Ford Escape modèle SE, un pour les premiers répondants et l'autre pour le département de l'Urbanisme;

ATTENDU QUE les soumissions avec taxes des trois soumissionnaires invités sont respectivement de;

| | |
|--------------------------|---|
| ➤ Alliance Ford | 65 754.20\$ |
| ➤ Carle Ford Inc. | 66 000.00\$ (non-conforme) |
| ➤ Sterling Ford | 65 657.62\$ (non-conforme) |

ATTENDU QUE deux soumissions ont été rejetées :

- Carle Ford inc. dont le devis a été modifié; le protège-calandre n'a pas été inclus dans la soumission, ce qui change le prix soumis;
- Sterling Ford dont la liste des addendas n'est pas complétée et aucune garantie de soumission déposée.

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

La seule soumission conforme soit retenue, soit Alliance Ford pour l'achat de deux véhicules au coût de cinquante sept mille cent quatre-vingt dix dollars (57 190\$) plus taxes, soit soixante cinq mille sept cent cinquante quatre dollars et vingt cent (65 754.20\$) avec taxes;

QUE,

La dépense d'achat du véhicule des premiers répondants soit financée par le règlement parapluie 2016-03;

ET QUE,

La dépense d'achat du véhicule du département de l'Urbanisme soit financée par le fond de roulement sur un terme de 10 ans;

QUE,

Monsieur Daniel René, directeur de la Gestion du territoire soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Duhamel tout document légal pertinent à l'achat des véhicules.

ADOPTÉE.

8.3 Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ-2006-001 concernant le stationnement

2017-03-18349 Adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ-2006-001 concernant le stationnement

ATTENDU que l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement;

ATTENDU le règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ledit règlement afin d'y apporter des précisions concernant le stationnement de nuit ainsi que celui lié aux bornes électriques;

ATTENDU la résolution numéro 2016-12-250, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau le 21 décembre 2016, recommandant aux municipalités locales situées sur son territoire l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ 06-001 dans le but d'intégrer lesdites précisions;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 10 février 2017;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité

QUE :

Le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ENDROIT INTERDIT

L'article 4 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence aux bornes électriques :

« Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule aux endroits où une signalisation indique un espace réservé exclusivement à un véhicule électrique. Un exemple d'une telle signalisation est présenté en Annexe I du présent règlement pour faire partie intégrante.

Est accordé uniquement aux conducteurs de véhicules électriques, le droit de stationner leur véhicule dans l'espace réservé afin d'utiliser la borne de recharge électrique. »

ARTICLE 3 STATIONNEMENT DURANT L'HIVER

L'article 6 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence au stationnement pendant durant la période des fêtes :

*« Le stationnement de nuit est permis dans les rues du 24 au 26 décembre inclusivement et du 31 décembre au 2 janvier inclusivement, et ce, de **00h00 et 06h00.** »*

ARTICLE 4 DÉPLACEMENT

L'article 7 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence au remorquage :

« De plus, dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix peut faire remorquer, au frais du propriétaire, tout véhicule se trouvant en infraction à l'égard du présent règlement. »

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE.

8.4 Plan de mise en œuvre- Année 7

| |
|--|
| 2017-03-18350 Plan de mise en œuvre- Année 7 |
|--|

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie concernant le plan de mise en œuvre pour la municipalité de Duhamel – année 7;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve le plan de mise en œuvre, préparé par le directeur du service de sécurité incendie prévu pour l'année 7, déposé par le comité.

ADOPTÉE.

8.5 Appui à la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk- Formation des pompiers de la MRC Papineau

| |
|--|
| 2017-03-18351 Appui à la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk- Formation des pompiers de la MRC Papineau |
|--|

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet d'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-04-063, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 avril 2016, acceptant la modification proposée à l'entente intermunicipale afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de ladite séance ainsi qu'à l'article 624 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que l'ensemble des membres de l'entente intermunicipale ont accepté l'ajout de l'article concernant une nouvelle adhésion à ladite entente;

ATTENDU la résolution numéro 16-03-773, adoptée lors de la séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk tenue le 14 mars 2016, demandant d'adhérer à l'entente intermunicipale visant la mise en place

d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'en vertu de l'addenda à ladite entente et à l'article 624 du *Code municipal du Québec*, les municipalités membres doivent approuver une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE :

Le Conseil de la Municipalité de Duhamel accepte, par le biais de la présente résolution, l'adhésion de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk à l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau;

ET QUE :

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau et à la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

ADOPTÉE.

8.6 Code d'éthique et de déontologie Agents VHR

| |
|--|
| Code d'éthique et de déontologie agents VHR |
|--|

Une correspondance sera acheminée aux agents municipaux dûment nommées par les résolutions numéros 12-01-16583 et 15-12-17921 concernant le code d'éthique et de déontologie qui devra être signé par ces derniers.

9 DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

9.1 Compte rendu – Urbanisme et environnement

9.2 Dépôt du projet de caractérisation des herbiers aquatiques

| | |
|----------------------|---|
| 2017-03-18352 | Dépôt du projet de caractérisation des herbiers aquatiques |
|----------------------|---|

CONSIDÉRANT le financement de 15 300\$ obtenu dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017 de la MRC de Papineau afin de valider et prévenir la propagation des plantes exotiques dans les huit lacs du territoire de Duhamel;

CONSIDÉRANT le dépôt du financement du projet et de l'échéancier;

ATTENDU QUE le projet s'élève à 34 127\$ avec un montant investi par la municipalité de Duhamel s'élevant à 7 550\$, dont s'ajoute à ce montant le temps du personnel ainsi que du temps bénévole;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil donnent leur aval au projet de caractérisation des herbiers aquatiques au montant de 34 127\$ avec une mise de fond de la Municipalité au montant de 7 550\$ incluant le projet de mesure de qualité des quatre cours d'eau effectué par l'OBV.

ADOPTÉE.

9.3 Plan quinquennal sur l'aménagement forestier intégré

Votre conseil municipal a été invité à s'exprimer sur la proposition de Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2017-2023 (PAFIO) du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de l'Outaouais. Ce plan présente les secteurs potentiels où pourraient être réalisées, sur le territoire public à l'intérieur des limites de notre municipalité, des interventions forestières telles que des coupes de bois, de la plantation, de la préparation de terrain, de l'éclaircie pré-commerciale ainsi que la localisation des chemins et des infrastructures à construire ou à améliorer au cours des prochaines années.

10 DÉPARTEMENT DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

10.1 Compte rendu – Loisirs, culture et tourisme

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux loisirs, à la culture et au tourisme.

10.2 Demande d'une aide financière-Fête nationale du Québec

2017-03-18353

Demande d'une aide financière- Fête nationale du Québec

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Madame Martine Caron, coordonnatrice en loisirs, tourisme et culture de la municipalité de Duhamel soit autorisée à préparer une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation d'une fête nationale du Québec 2017 à Duhamel.

ADOPTÉE.

10.3 Entente pour animation Fête nationale du Québec- 24 juin 2017

2017-03-18354 Entente pour animation de la Fête nationale du Québec- 24 juin 2017

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec sera célébrée le 24 juin 2017 au Centre touristique du Lac-Simon;

ATTENDU QU'une animation musicale est souhaitée pour cet événement;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent un budget de 3 200\$ pour l'embauche du groupe de musiciens « Les Déboires » ainsi que toute dépense liée à la technique du son, pour l'événement de la Saint-Jean-Baptiste qui se tiendra le 24 juin 2017 au Centre touristique du Lac-Simon.

ET QUE,

Madame Martine Caron soit autorisée à signer ladite entente citée en rubrique.

ADOPTÉE.

11. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

11.1 Journée de mobilisation des aînés de la Petite-Nation- 29 mars 2017

| | |
|----------------------|--|
| 2017-03-18355 | Journée de mobilisation des aînés de la Petite-Nation- 29 mars 2017 |
|----------------------|--|

ATTENDU la journée de mobilisation des aînés de la Petite-Nation qui se tiendra le 29 mars 2017 au Complexe Whissel de Saint-André-Avellin;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil autorisent monsieur Michel Longtin à participer à la dite journée de mobilisation citée en rubrique;

ET QUE,

Les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE.

12. VARIA

12.1 Demandes de dons d'organismes

| | |
|----------------------|--|
| 2017-03-18356 | Demandes de dons - La résidence Le Monarque |
|----------------------|--|

ATTENDU la demande de dons de la Résidence Le Monarque;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

La demande de dons de la Résidence Le Monarque a déjà été honorée par la résolution numéro 15-02-17639 pour 3 ans (2015-2016-2017)

Qu',

Un montant de 410\$ soit versé pour l'année 2017.

ADOPTÉE.

12.2 Souper bénéfique- Association pour personnes handicapées

| | |
|----------------------|---|
| 2017-03-18357 | Souper bénéfique- Association pour personnes handicapées |
|----------------------|---|

ATTENDU le 2^{ième} souper bénéfique annuel de l'Association pour personnes handicapées qui se tiendra le 18 mars 2017 au Complexe Whissel de Saint-André-Avellin;

ATTENDU QUE les fonds amassés contribueront au maintien et à la qualité des services offerts aux personnes handicapées du territoire de Papineau;

Il est **résolu**

QUE,

Quatre billets soient achetés par la Municipalité au profit du maintien et à la qualité des services offerts aux personnes handicapées au montant de 50\$ par billet.

ADOPTÉE.

12.3 Appui à la municipalité de Boileau- Camping municipal à portée régionale en bordure de la rivière maskinongé et d'un sentier pédestre

| | |
|----------------------|--|
| 2017-03-18358 | Appui à la municipalité de Boileau- Camping municipal à portée régionale en bordure de la rivière maskinongé et d'un pédestre |
|----------------------|--|

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Boileau désire créer un terrain de camping et un sentier pédestre sur une terre municipale située en bordure de la rivière Maskinongé dans le cadre d'un développement touristique et économique pour l'ensemble de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Boileau a déposé une demande de subvention de 31 760\$ auprès de la MRC de Papineau pour les projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie et que la municipalité de Boileau respecte en tous points les critères de sélection invoqués dans le « *guide politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* »

CONSIDÉRANT QUE la création de ce camping aura des retombées économiques, sociales et communautaires positives non seulement pour la municipalité de Boileau, mais rayonnera sur l'ensemble des territoires connexes et que ce projet créera quelques postes saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Boileau désire promouvoir un projet qui aura un impact régional et que ce projet traverse 3 MRC (Laurentides, Papineau et Argenteuil) et 7 municipalités (Minerve, Labelle, La Conception, Amherst, Lac-des-Plages, Boileau et Harrington)

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité d'un circuit canotable a été effectuée en 2016 et que différents outils promotionnels ont été produits;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la PROMA appuient fortement la mise en place d'un 2^e terrain de camping au kilomètre 67;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres partagent des ressources humaines et financières depuis plus de 10 ans afin de promouvoir la mise en valeur de la rivière et de son bassin versant, dans une perspective de développement durable.

CONSIDÉRANT QUE depuis sa création toutes les municipalités membres posent des actions continues sur les bandes riveraines, les installations septiques, le suivi de la qualité de l'eau, l'harmonisation de leurs règlements municipaux en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la PROMA désire inclure la rivière comme infrastructure récréotouristique dans les plans d'urbanisme des 6 municipalités membres et au schéma d'aménagement des 3 MRC;

CONSIDÉRANT QUE le comité PNR3 de la MRC de Papineau a recommandé favorablement la subvention demandée au montant de 31 760\$

POUR CES MOTIFS :

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE :

Le conseil de la municipalité de Duhamel appuie la Municipalité de Boileau pour la création d'un camping municipal et sentier pédestre à portée régionale;

QUE :

Le conseil de la municipalité de Duhamel appuie la Municipalité de Boileau pour demander à la MRC de Papineau une subvention au montant demandé de 31760\$ dans le cadre des projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ET QU'

Une copie de cette résolution soit transmise à MRC de Papineau et la municipalité de Boileau.

ADOPTÉE.

12.4 Appui à la MRC de Thérèse-Blainville- Société canadienne du cancer- Avril mois de la jonquille

| | |
|----------------------|---|
| 2017-03-18359 | Société canadienne du cancer- Avril mois de la jonquille |
|----------------------|---|

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,

ET RÉSOLU à l'unanimité:

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE,

Le conseil de la municipalité de Duhamel encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE.

12.5 Appui à la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique

| |
|--|
| 2017-03-18360 Appui à la municipalité de Saint-Louis-de Gonzague pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique |
|--|

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de Saint-Louis-de Gonzague pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique ;

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

Les membres du Conseil de Duhamel appuient la municipalité de Saint-Louis-de Gonzague dans leurs démarches auprès du Gouvernement du Québec pour permettre la tenue des séances extraordinaires du conseil par voie électronique.

ADOPTÉE.

13. PÉRIODE DE QUESTION

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

| |
|---|
| 2017-03-18361 Levée de la séance |
|---|

Il est **résolu** à l'unanimité

QUE,

la séance soit et est levée à 21h05.

David Pharand
Maire

Claire Diné
Directrice générale et secrétaire
trésorière